



RAPPORT D'AUDIT

Client : Société des Eaux d'Aix les Bains SEAB	Référence client : A 05656
Référentiel(s) : 9001-2015	Type d'Audit : Suivi 1 avec décret GPI
Responsable d'audit : Christian BILGER (CB)	Date(s) de l'audit : 25-26.11.2025
Auditeur(s) : //	Observateur(s) : //
Site(s) audité(s) : 275 Rue Boucher de la Rupelle 73100 Grésy-sur-Aix	
Champ de certification : Soufflage, conditionnement et commercialisation de bouteilles PET d'eau minérale et d'eau de source. Conditionnement et commercialisation d'atomiseurs.	
Objectifs de l'audit : - Détermination de la conformité de tout ou parties du système de management aux critères de l'audit (référentiel, périmètre...), - Evaluation de la capacité du système de management à assurer que votre organisation répond aux exigences légales, réglementaires et contractuelles applicables, - Evaluation de l'efficacité du système de management pour assurer que votre organisation répond en permanence aux objectifs spécifiés, - Identification des parties du système de management susceptibles d'être améliorées,	

AXE(S) DE PROGRÈS ou en cours de progrès :**Réf.****§**



8. Tuyauterie Vidange du bac trop courte : Risque de fuite lors de la vidange du bac de la broyeuse au-dessus du regard existant.	GPI	
9. L'identification des zones étant faite mais aucune indication sur le plan des bâtiments ; de fait, la mise à jour de ce plan est perfectible.	GPI	
Réponse : 9. Voir document : SPE 7.3 Qua 02 Zone rejet possible GPI		
10. La benne de récupération PET broyé P.F. n'est pas une benne fermée.	GPI	
11. Suivi de maintenance des broyeuses à formaliser systématiquement lors des interventions internes et /ou externes.	GPI	
Réponse : 11. Le correctif est systématiquement intégré dans la GMAO. Les broyeurs ne nécessitent pas de maintenance préventive.		
12. Procédure est perfectible pour prévenir toute dispersion de granulés de plastiques industriels dans l'environnement.	GPI	
13. Défaut de sensibilisation du personnel et des tiers intervenants pour toute manipulation de granulés de plastiques industriels.	GPI	



VALIDATIONS	Nom	Date	Signature
-------------	-----	------	-----------

Responsable d'Audit

BILGER Christian

14/12/2025



CONCLUSIONS :

Conclusion sur l'adéquation du périmètre de certification (champ de certification et lieux géographiques) – l'adéquation par rapport au champ de certification noté sur la FCA/ODM, les activités indiquées pour chaque site et les différents éléments transmis par AB Certification :

Adéquation Oui ☒ Non ☐

Commentaires éventuels :

Le plan d'audit a été respecté et les objectifs de l'audit indiqués en première page du rapport d'audit sont atteints :

Adéquation Oui ☒ Non ☐

Le rapport d'audit demeure la propriété d'AB CERTIFICATION.



BILAN DECRET GPI N°2021-461 DU 16/04/2021

Le **site de production**, de manipulation et de transport de bouteilles PET broyées est doté d'équipement prévenant leur rejet canalisé dans l'environnement.

En complément des points audités ci-dessus :

Le site est doté d'équipement prévenant le rejet des granulés de plastiques industriels dans l'environnement ; les dispositifs de confinement et de récupération sont opérationnels. Les zones sont identifiées mais méritent d'être identifiées sur le plan des bâtiments avec code couleur, les moyens mis en place sont expliqués. Une action a été menée avec la mise en place d'un regard équipé d'un tamis pour retenir les granulés plastiques industriels et empêcher le rejet dans l'environnement mais dont la tuyauterie paraît trop courte. Voir **Axe de Progrès N° 8 & 9/13**.

La **zone** de ce site où des granulés de plastiques industriels sont **susceptibles** d'être répandus accidentellement sont associées à des dispositifs de confinement et de récupération prévenant leur dissémination dans l'environnement.

Le dispositif de récupération vu sur site est opérationnel mais devra être adapté.

Une benne non fermée réceptionne des bouteilles PET broyées PF. Voir **Axe de Progrès N° 10/13**.

Les **équipements** et dispositifs mentionnés aux précédents alinéas sont adaptés aux dimensions des granulés susceptibles d'être présents dans ces sites.

Les équipements et dispositifs de récupérations vus sur site sont opérationnels mais peu de traçabilité au niveau du suivi de maintenance des broyeuses Voir **Axe de Progrès N°11/13**.

Equipement disponible :

- ✓ Kit de balayage (Balai et pelle)
- ✓ Benne de récupération.

Vérification dans le *plan de vérification de la maintenance* ainsi que lors des audits dédiés.

Les **emballages** utilisés pour le stockage et le transport des granulés de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dissémination de ces granulés dans l'environnement.

Essentiellement des cartons / Big Bag de matières broyées fermés.

Vérification lors des audits internes.

Tout exploitant d'un site de production, de manipulation et de transport de granulés de plastiques industriels adopte des **procédures** prévenant la dispersion de granulés de plastiques industriels dans l'environnement.

Procédure à créer. Voir Axe de Progrès N° 12/13.

Les **personnels** et les **tiers intervenants** sur le site sont **formés** et sensibilisés.

Des améliorations sont prévues : Ajout du contrôle de la zone de broyage lors d'audits internes, responsabilité étendue à la maintenance, registre des P.F. broyés à tenir à jour, ajout au livret d'accueil.

Le transporteur pour enlèvement de granulés de plastique industriel sera sensibilisé. Voir **Axe de Progrès N° 13/13**.

Des **contrôles internes** semestriels de ces procédures sont réalisés.

Vu planning annuel des audits internes ENR 9.1. Qua 09 : Planification à prévoir en 2026 à la fréquence de 6 mois.

Le rapport d'audit demeure la propriété d'AB CERTIFICATION.

VALIDATIONS	Nom	Date	Signature
Responsable d'Audit	BILGER Christian	14/12/2025	